

20 avr 2018 -15:18

Appartient à [Conseil des ministres du 20 avril 2018](#)

Transposition de la directive européenne sur la distribution d'assurances

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi transposant la directive européenne 2016/97 sur la distribution d'assurances en droit belge.

Cette directive :

- règle le statut des intermédiaires d'assurance et de réassurance et impose aux entreprises d'assurance et de réassurance des exigences en matière de connaissances et d'aptitudes professionnelles et en matière d'honorabilité qui s'appliquent à leur personnel prenant directement part aux activités de distribution
- comporte des obligations d'information et des règles de conduite qui sont applicables à tous les distributeurs de produits d'assurance (entreprises d'assurance et intermédiaires d'assurance)

Actuellement, en droit belge, certaines règles de conduite se trouvent inscrites dans la loi relative aux assurances. D'autres règles de conduite se trouvent reprises dans la loi relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers, de même que dans deux arrêtés royaux, dont l'un a été confirmé par le législateur. Pour des raisons de simplification et de cohérence du cadre législatif, l'ensemble des règles de conduite et obligations d'information applicables au secteur des assurances seront rassemblées dans la loi sur les assurances et dans les arrêtés d'exécution à prendre en exécution de cette loi.

Le présent avant-projet vise donc :

- à modifier la loi relative aux assurances afin de procéder aux adaptations nécessaires en ce qui concerne les exigences liées au statut des intermédiaires (conditions d'inscription, passeport européen, etc.), les exigences professionnelles et organisationnelles imposées aux entreprises d'assurance et de réassurance, ainsi que les règles de conduite et les obligations d'information
- à abroger les règles de conduite et obligations d'informations applicables dans le secteur des assurances prévues dans la loi relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi transposant la directive (UE) 2016/97 du Parlement européen et du Conseil du 20 janvier 2016 sur la distribution d'assurances

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et
ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,
chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique